Comptabilité générale et analytique

Pratique de la TVA et sa comptabilisation

1 jour (7h00) | 4,6/5 | CPTG-8960013 | Évaluation qualitative de fin de stage | Formation délivrée en présentiel ou distanciel

Tarif : 1 290 € ht

Document mis à jour le 13/11/2026

Objectifs de formation

- Calculer la TVA récupérable et la TVA collectée
- Calculer le montant de la TVA à décaisser
- Établir la déclaration de TVA

Modalités, méthodes et moyens pédagogiques

Équipe pédagogique :
Un consultant expert de la thématique et une équipe pédagogique en support du stagiaire pour toute question en lien avec son parcours de formation.

Techniques pédagogiques :
Alternance de théorie, de démonstrations par l'exemple et de mise en pratique grâce à de nombreux exercices individuels ou collectifs. Exercices, études de cas et cas pratiques rythment cette formation.

Ressources pédagogiques :
Un support de formation présentant l'essentiel des points vus durant la formation et proposant des éléments d'approfondissement est téléchargeable sur notre plateforme.

Prérequis

Avoir des connaissances en matière de comptabilité clients et fournisseurs

Public concerné

Collaborateurs des services de comptabilité clients et fournisseurs

Cette formation :

- Est animée par un consultant-formateur dont les compétences techniques, professionnelles et pédagogiques ont été validées par des diplômes et/ou testées et approuvées par l'éditeur et/ou par M2I Formation
- Bénéficie d'un suivi de son exécution par une feuille de présence émargée par demi-journée par les stagiaires et le formateur.

Programme

Maîtriser le mécanisme de la TVA

- TVA collectée et TVA déductible
- TVA à décaisser et crédit de TVA

Calculer la TVA collectée par les services de comptabilité clients

Le champ d'application

- Opérations imposables par nature
- Opérations exonérées
- Notion de lien direct

La territorialité

Les différents taux de TVA
La base imposable

- Sommes à inclure
- Frais de port ou de transport facturés
- Refacturation de frais
- Rabais, remises, ristournes et escomptes
- Intérêts facturés aux clients

Fait générateur et exigibilité de la TVA

- TVA sur les débits, TVA sur les encaissements

Mentions spécifiques sur les factures

Régulariser la TVA sur les impayés
Exercice d'application : détermination du montant de la TVA collectée

Calculer la TVA déductible pour les services de comptabilité achat

- Conditions de forme, de fond et de délai pour la déductibilité de la TVA
- Dépenses exclues du droit à déduction
- Frais de mission et de réception
- Achats en franchise
- TVA intra-européenne
- Cas d'autoliquidation de la TVA

Exercice d'application : détermination du montant de la TVA déductible

Établir la déclaration de la TVA et procéder à son enregistrement

- Les écritures de base : ventes, achats, TVA sur les encaissements, TVA sur les débits...
- La déclaration de TVA (CA3)
- La Déclaration d'Échanges de Biens (DEB)
- Le contrôle des ventes avec les déclarations de TVA

Exercice d'application : remplissage d'une déclaration de TVA (CA3) et son enregistrement

Identifier les obligations des redevables

- Archivage des pièces justificatives
- Durée et lieu d'archivage

Le contenu de ce programme peut faire l'objet d'adaptation selon les niveaux, prérequis et besoins des apprenants.

Modalités d’évaluation des acquis

Évaluation en 3 phases :Pendant la formation : un bilan quotidien effectué par l'intervenantÀ chaud : à la fin de la formation, un bilan qualité pour mesurer l'atteinte des objectifsÀ froid : à J +3 mois, une évaluation du transfert des acquis en situation professionnelle

Accessibilité de la formation

pagebreakavoidchecked="true";

Le groupe M2I s'engage pour faciliter l'accessibilité de ses formations. Toutes nos formations sont accessibles aux personnes en situation de handicap : les détails de l'accueil des personnes sont consultables sur la page Accueil Handicap

Modalités et délais d’accès à la formation

pagebreakavoidchecked="true";

Les formations M2I sont disponibles selon les modalités proposées sur la page programme.
Les inscriptions sont possibles jusqu'à 48 heures ouvrées avant le début de la formation.
Dans le cas d'une formation financée par le CPF, ce délai est porté à 12 jours ouvrés.